



51e rapport annuel au parlement du Bureau de l'enquêteur correctionnel (2023-2024)

Déposé au parlement le 29 octobre 2024

*Résumé des principales enquêtes, conclusions et
recommandations*



Office of the
Correctional
Investigator

Bureau de
l'enquêteur
correctionnel

Canada

Aperçu

1. Le message de l'Enquêteur correctionnel, qui met l'accent sur le caractère novateur des enquêtes nationales de cette année, ainsi que sur l'importance d'un engagement et de relations de travail efficaces avec le SCC pour faire avancer un objectif commun de soins et de garde sécuritaires, efficaces et humains.
2. Plusieurs mises à jour sur des questions d'intérêt national, notamment : l'évaluation et classification des risques avec les peuples autochtones, une révision du système interne de plaintes et de griefs du SCC et une évaluation de l'incidence du Modèle d'engagement et d'intervention (MEI) sur les incidents liés au recours à la force.
3. Une étude de cas sur le décès d'un individu incarcéré dans un Centre régional de traitement (Millhaven).
4. Deux enquêtes de niveau national :
 - i. Une enquête sur les pénitenciers autonomes à sécurité maximale pour hommes dans les services correctionnels fédéraux.
 - ii. L'espoir au-delà des barreaux : La gestion des peines d'emprisonnement à perpétuité au fédéral
5. Un total de 28 recommandations, toutes adressées au Service correctionnel du Canada.
6. Perspectives de l'enquêteur correctionnel pour les services correctionnels fédéraux en 2024-2025.



Statistiques annuelles du BEC 2023-2024

- Budget de 7,5 M\$
- 34 employés à temps plein
- 230 jours passés dans des installations
- 4 299 cas de plaintes
- 1 258 entrevues avec des détenus et membres du personnel
- 464 examens du recours à la force
- 104 examens des décès en détention et des blessures corporelles sérieuses
- 19 005 contacts (dont un numéro de téléphone sans frais)



Mises à jour nationales

- Évaluation et classification des risques avec les peuples autochtones depuis *Ewert c. le Canada* (2018)
- Procédure de règlement des plaintes et des griefs des délinquants
- Enquête sur la qualité des examens des soins dans le cas d'un décès de causes naturelles dans un pénitencier fédéral
- Pressions démographiques dans les établissements pour femmes: Surutilisation et conséquences des transfèvements interrégionaux
- Six ans après le Modèle d'engagement et d'intervention (MEI) : Résultats mitigés quant au recours à la force dans les établissements autonomes à sécurité maximale et aux prisonniers vulnérables
- Pratiques prometteuses dans les services correctionnels pour Autochtones



ÉTUDE DE CAS : Décès au Centre régional de traitement – Millhaven

But

Déterminer les facteurs, les lacunes et les problèmes de conformité systémiques qui ont contribué au décès de M. Bissonnette durant son incarcération.

Constatations

Cet incident doit être compris dans le contexte de problèmes importants, persistants, cumulatifs et récurrents :

- Qualité inadéquate des patrouilles de sécurité et des contrôles de bien-être.
- Lacunes critiques dans la continuité des soins.
- Approches punitives et axées sur la sécurité des besoins en santé mentale.
- Exploitation du CRT en tant qu'extension du complexe à sécurité maximale.
- Infrastructure physique déficiente pour la gestion des besoins complexes en santé mentale.
- Sélection, recrutement et formation inappropriés du personnel de sécurité choisi pour travailler dans les centres de traitement du SCC.
- Supervision problématique, des structures de gouvernance déroutantes et confusion dans les rôles entre le personnel des soins de santé et le personnel des opérations.



ÉTUDE DE CAS : Décès au Centre régional de traitement – Millhaven (suite)

Recommandations au SCC

- Publier immédiatement l'évaluation de l'observateur indépendant du Comité nationale d'enquête (CNE) et un résumé de cas des faits et des constatations du CNE
- Veiller à ce qu'un expert en santé mentale indépendant et de l'extérieur effectue un examen de conformité complet de la sécurité des patients au CRT de l'Établissement de Millhaven.
- Évaluer la pertinence et la faisabilité de l'installation de technologies de surveillance à distance des signes vitaux dans les cellules de toutes les zones de placement des détenus à risque (plus) élevé des établissements fédéraux.

Réitération de recommandations antérieures

- Veiller à ce que le personnel de sécurité qui travaille dans un centre régional de traitement soit recruté avec soin, choisi et formé de façon appropriée, et à ce qu'il soit pleinement compétent pour effectuer ses tâches dans un hôpital psychiatrique sécuritaire.
- Élargir les solutions de rechange à l'incarcération et augmenter le nombre de places pour faciliter le transfert de personnes purgeant une peine de ressort fédéral ayant des besoins importants en santé mentale dans des établissements psychiatriques externes dans la collectivité.



ENQUÊTES NATIONALES SYSTÉMIQUES



Office of the
Correctional
Investigator

Bureau de
l'enquêteur
correctionnel

Enquête sur les pénitenciers autonomes à sécurité maximale pour hommes dans les services correctionnels fédéraux

But

Évaluer les six établissements à sécurité maximale pour hommes afin de cerner les lacunes et les pratiques exemplaires, et déterminer si l'environnement à sécurité maximale établit un équilibre efficace entre les exigences en matière de sécurité publique avec les objectifs de réadaptation et de réinsertion.

Constatations

- Aucune déclaration claire de l'objectif des établissements à sécurité maximale.
- Le manque global de but de réinsertion et de réintégration a transformé ces établissements en lieux de *neutralisation* et de *confinement*.
- Bien que ces établissements abritent environ 10 % de toutes les personnes en détention fédérale, ils représentent 46 % de tous les incidents de recours à la force.
- La dépendance excessive à l'égard de la création et de la gestion de sous-populations pour gérer les risques perçus pour la sécurité a des effets négatifs.
- L'accent mis sur la sécurité et le confinement nuit à l'engagement du personnel auprès de la population, limite les pratiques de sécurité dynamiques et restreint les occasions de déplacement, de rassemblement et de loisirs en groupe.
- La création et la mise en œuvre de l'Unité d'intervention structurée (UIS) ont entraîné un accaparement des ressources de l'établissement, souvent au détriment d'autres unités et entraînant des problèmes de gestion de la population à l'échelle nationale.
- Les personnes sont mal préparées en vue d'un transfèrement dans des établissements à sécurité moyenne ou de leur mise en liberté directement dans la collectivité.



Enquête sur les pénitenciers autonomes à sécurité maximale pour hommes dans les services correctionnels fédéraux (suite)

Une sélection des recommandations au SCC

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de gestion des sous-populations d'ici la fin de l'exercice
- S'assurer que des routines en établissement sont établies pour permettre à toutes les personnes incarcérées d'avoir accès chaque jour à de grands espaces de cour; toutes les unités résidentielles sont équipées de commodités de base et de places pour s'asseoir; et les politiques relatives aux déplacements en établissement doivent être revues afin de s'assurer qu'elles ne limitent plus la participation des détenus à leur plan correctionnel.
- Élaborer une politique nationale concernant les cas complexes d'UIS afin de rendre les processus de transfèrement plus efficaces et plus équitables.
- Augmenter la disponibilité d'emplois significatifs et d'opportunités d'apprentissage, tout en imposant une surveillance de base de ces emplois.
- Fournir un accès constant aux services, programmes et soutiens pour les Autochtones, y compris l'établissement et le maintien de programmes des Sentiers, dans chacun de ces établissements.
- Affecter des coordonnateurs de la mise en liberté et renforcer la politique afin d'établir clairement les responsabilités en matière de planification des libérations.



L'espoir au-delà des barreaux : La gestion des peines d'emprisonnement à perpétuité au fédéral

But

Examiner les principaux éléments de la gestion de cas, la réévaluation de la cote sécurité, et la planification de la peine pour les détenus condamnés à perpétuité dans des établissements à sécurité moyenne.

Constatations

Les détenus condamnés à perpétuité sont maintenus aux niveaux de sécurité supérieurs durant de plus longues périodes alors qu'aucun objectif clair n'est établi quant à leur réadaptation et de réinsertion sociale en raison de problèmes graves avec la gestion de cas et la planification de la peine :

- Ces individus languissent dans un établissement à sécurité moyenne bien après les dates d'admissibilité à la libération conditionnelle.
- Une échelle de réévaluation de la cote de sécurité (ERCS) biaisée et des évaluations inadéquates des risques désavantagent les personnes condamnées à perpétuité de plusieurs façons (absences temporaires, mises à jour des plans correctionnels en retard, évaluations arbitraires du risque d'évasion, retards dans les évaluations des risques psychologiques).
- Les détenus condamnés à perpétuité sont tenus de respecter des normes comportementales déraisonnables, et le non-respect est souvent interprété comme un signe de risque accru.
- Intégration inadéquate des « Quatre étapes d'une peine d'emprisonnement à perpétuité » dans la gestion du cas et la planification de la peine.
- Programme excessif et utilisation inappropriée des interventions correctionnelles en tant qu'« élément de la liste de vérification » pour les transferts.



L'espoir au-delà des barreaux : La gestion des peines d'emprisonnement à perpétuité au fédéral (suite)

Une sélection des recommandations au SCC

- Examiner et réviser les processus de reclassification de la sécurité afin d'offrir un soutien accru au personnel qui prépare des évaluations des risques et des recommandations.
- Examiner les politiques entourant les mises à jour du plan correctionnel afin de réduire les retards et cesser d'imposer des attentes comportementales déraisonnables.
- Revoir le processus de planification des peines et fournir un soutien au personnel pour élaborer des plans de peine pour les détenus condamnés à perpétuité.
- S'appuyer sur l'expertise des organisations nationales pour fournir un soutien aux détenus condamnés à perpétuité, de l'admission à la libération dans la collectivité.
- Veiller à ce que la Stratégie nationale sur les délinquants condamnés à perpétuité intègre ces constatations, soit adaptée aux expériences des condamnés à perpétuité, tire parti des consultations avec un éventail de voix et soit rendue publique avec des échéanciers précis.



Autres recommandations au SCC

- **Évaluation et classification des risques avec les peuples autochtones** : Le SCC présente un rapport public sur les mesures concrètes prises pour déterminer comment et quand il : fera l'acquisition d'une expertise indépendante afin de mener des recherches empiriques et primaires sur ce sujet, afin de prendre des décisions éclairées avec les délinquants autochtones; et élaborer de nouveaux outils d'évaluation et de classification pour les Autochtones purgeant une peine fédérale qui comprennent des indicateurs de risque et de besoin adaptés à la culture et éclairés
- **Procédure de règlement des plaintes et des griefs des délinquants** : veiller à l'établissement d'un centre d'intérêt, au déploiement des efforts requis et à la détermination des priorités en vue du règlement informel des plaintes et des griefs, et ce au niveau le moins élevé possible.
- **Processus d'examen de la qualité des soins** : Le processus d'examen de la qualité des soins fait l'objet d'un audit indépendant présidé par un médecin légiste externe.
- **Pressions dans la population des établissements pour femmes** : Le SCC élabore une stratégie nationale de gestion de la population qui concerne les femmes.
- **Modèle d'engagement et d'intervention** : Publiciser ses efforts visant à réduire le recours à la force, à accroître sa capacité de répondre aux incidents liés à la santé mentale et à la détresse physique et à veiller à ce que les infractions à la loi ou aux politiques ne soient pas impunies.



Opinion de l'enquêteur correctionnel

Secteurs d'intérêt du BEC pour 2024-2025

- Continuer de bâtir et de renforcer l'organisation en vue d'assurer sa viabilité à long terme.
- Enquêtes exhaustives et approfondies sur les questions liées à la santé mentale dans les établissements correctionnels fédéraux.
- Continuer de surveiller les progrès réalisés dans le cadre des engagements antérieurs du gouvernement pour :
 - Faire progresser une étude de prévalence sur la coercition et la violence sexuelles dans les prisons fédérales;
 - Effectuer un examen quinquennal des unités d'intervention structurées; et
 - Mettre en œuvre de nouvelles réglementations sur l'utilisation des cellules nues et des scanners corporels et les pratiques connexes;



WWW.OCI-BEC.GC.CA



Office of the
Correctional
Investigator

Bureau de
l'enquêteur
correctionnel